

DÉPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 00

Votants : 26

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 30 Janvier 2025 à 09h30.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de Janvier, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BERGERAS Alain, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. GARBAY Alain, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, M. LESGOURGUES Régis, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants présents :

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires excusés :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BARRY Hervé, Mme BERGEZ Florence, M. BRUNET Gilles, M. CARRERE Christian, M. CASTET Pascal, M. DARRIBERE Didier, M. DULAYET Maurice, M. LABAT Léopold, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LARROUTURE Thierry, M. LOCARDEL Gérard, M. MARQUIS Christophe, Mme PEGUILHE Isabelle,

Délégués suppléants excusés :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LAULHE Jean-Luc, M. NOVEMBRE Philippe,

Délégués titulaires absents :

M. CAPERAN Michel, M. CASTEL Philippe, M. CRABOS Robert, M. DUIZIDOU David, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LABORDE Philippe, M. LAURETET Denis, Mme PEYSALLE Florence, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. PRAT Jean-Bernard,

Secrétaire de séance : M. LUBET Alain

Date de convocation : 21 janvier 2025



DEL2025-07 : Demande de subvention relative aux études pour la restauration d'annexes hydrauliques et la restauration hydromorphologique de ruisseaux

VU les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT l'Arrêté N°2024-1298 renouvelant l'Arrêté inter-préfectoral N°40-2018-00179, portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et prescriptions spécifiques au titre de l'article L.214-3 du même code pour la poursuite du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

CONSIDERANT l'intérêt de ces études dans le cadre du bon fonctionnement des cours d'eau et milieux associés

Il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions afférentes à l'élaboration de ce programme d'études

Il convient ainsi de préciser le plan de financement prévisionnel pour chaque partenaire financier appelé et ainsi solliciter l'intervention financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine, comme suit :

Programme d'études	Prévisionnel Subventions DEPARTEMENT DES LANDES 25%		Prévisionnel Subventions AGENCE DE L'EAU * ADOUR GARONNE 35%		Prévisionnel Subventions REGION NOUVELLE AQUITAINE 20%		Restant à charge SBVL 20%	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Réalisation des études de restauration des annexes hydrauliques n°7 du Luy (Tercis-Heugas) et n°4 du Bassecq sur les communes de Heugas et Saint Lon Les Mines et restauration hydromorphologique du canal du moulin de Bas, du ruisseau de Perouet et du ruisseau de Claron sur Momuy	32447,41 €	38936,9 €	45426,38 €	54511,65 €	25957,93 €	31149,52 €	25957,93 €	31149,52 €
TOTAUX	32 447,41 € HT	38 936,9 € TTC	45 426,38 € HT	54 511,65 € TTC	25 957,93 € HT	31 149,52 € TTC	25 957,93 € HT	31 149,52 € TTC
Cout total de l'opération	129 789,65 € HT 155 747,59 € TTC							

* En cas de diminution du taux d'aide du Département des Landes (40), la possibilité est ouverte de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une aide supérieure à celle indiquée dans le plan de financement ci-dessus et ce à hauteur de 50% maximum, sans délibérer à nouveau.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décidé, à l'unanimité :

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour ce programme d'études,

Article 2 : De solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine pour leur participation financière au titre des études susvisées pour la restauration d'annexes hydrauliques et la restauration hydromorphologique de ruisseaux

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Alain LUBET

Le président,
Jean-Jacques DANÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.